



NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

La loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 – Nouvelle Organisation du Territoire de la République a introduit pour toutes les communes l'obligation de rédiger et présenter une note retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin d'informer l'ensemble des élus et de la population.

En vertu de l'article L.2313-1 du CGCT (*Code général des collectivités territoriales*) le budget communal se compose de 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit ou l'excédent reportés et les opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement. L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Info : La population légale applicable au 1^{er} janvier 2022, calculée par l'INSEE, s'élève à 2869 habitants.

Le projet de loi de finances 2023

- **Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (12 Md€ en 2022) de 110 M€.** Le chiffre exact de notre dotation sera connu très probablement après le vote du budget qui doit intervenir au plus tard le 15 avril de chaque année.
- **Maintien et stabilisation du niveau du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1Md€.** Nous ne connaissons le montant réel qu'après le vote du budget.
- **Augmentation** de la Dotation de Solidarité Rurale de 200 M€ (+ 10.50.%) qui s'élevait en 2022 à 1.9 Md€.

Il est à noter que ces augmentations ne compensent pas la hausse de l'inflation.

Le contexte financier des collectivités territoriales

➤ Croissance continue de toutes nos dépenses :

- **Hausse** des dépenses de personnel de près de 10 % à la suite des augmentations subies : changements de grades, reclassement des personnels de catégorie C, augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5 %.
- **Hausse** moyenne de près de 50 % du prix des carburants.
- **Hausse** moyenne de plus de 60 % du prix du gaz
- **Hausse** des prix des matériaux de plus de 10 %
- **Plus de possibilité actuellement de bénéficier des contrats aidés** les budgets n'ayant pas été renouvelés par l'état.

Une approche prudente du budget en dépenses et en recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES

2 801 838 € dont :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

712 791 € soit une hausse de 23.07 % par rapport au réalisé 2022 qui s'élevait à 579 195 €.

A NOTER :

Nos charges à caractère général réalisées ont augmenté de 73 217 € entre 2021 et 2022 soit une hausse globale de 14,47 % dont :

Énergie + 20 %

Carburants + 59 %

Restauration scolaire + 8 % (ce chiffre ne tient pas compte des coûts salariaux ni de l'énergie car les repas sont, provisoirement, achetés, à un prestataire)

Entretien des bâtiments communaux + 135 % (il s'agit-là d'une dépense choisie et non subie)

Etc....

- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La masse salariale prévisionnelle s'élèvera à **1 588 800 €** contre un réalisé de 1 445 807 € en 2021 soit une augmentation de 9.89 % (**en valeur absolue + 142 993 €**).

L'augmentation très importante de ce poste en 2023 est due à la prise en compte des changements de grades, des promotions à la suite de réussite aux concours, et, **plus particulièrement à l'incidence du reclassement des agents de catégorie C à la**

suite de l'augmentation du SMIC ainsi qu'à l'augmentation de 3.5 % de la valeur du point d'indice.

A NOTER :

En 2022 la masse salariale réalisée représentait 54.02 % du budget prévisionnel, en 2023 56.71 %.

- Fpic (chapitre 14)

Nous ne connaissons pas le reversement du au titre du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) avant le mois de Juin.

Nous provisionnons une somme de **30 000 €**.

- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 065)

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **387 134 €** contre un réalisé 2022 s'élevant à 329 760 € soit une augmentation de 17,40 %.

Ce chapitre comporte essentiellement deux postes de dépenses importantes :

- La subvention d'équilibre versée au CCAS dans le cadre de l'administration de la crèche (132 000 € soit une augmentation de près de 26 % en 2023)
- Le Service Département d'Incendie (contribution 2023 81 959 € en augmentation de 3.50 %).

- Les charges financières (chapitre 066)

Elles seront supérieures à 2022 de près de 11.85 % : **54 227 €** contre 48 481 € (soit 5756 € d'augmentation) le taux du livret A ayant augmenté.

- Opérations d'ordres entre sections/charges exceptionnelles/dot aux prov pour dépréciations (chapitres 042 067 et 68)

28 886 €. Dont 25 789 € de dotation aux amortissements de la dernière échéance de notre participation au financement du nouveau centre de secours Althen/Entraigues.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES

Comme chaque année l'exercice est délicat car nous devons établir un budget sans connaître précisément nos recettes à la date à laquelle nous présentons le budget au vote.

Elles s'élèveront à **2 801 838 €**

- RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (chapitre 002)

Nous conservons en section de fonctionnement la somme de **128 565 €** sur le résultat dégagé en 2022.

Le solde, soit **150 000 €**, sera viré en section d'investissement.

- REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL (Chapitre 6419)

Il est difficile de connaître à l'avance le taux d'absence de notre personnel. Nous évaluons toutefois, compte-tenu des absences actuelles, les remboursements de notre assurance à **59 700 €** (remboursements réels en 2022 77 794 € pour un prévisionnel de 40 000 €).

- OPE ORDRES (Chapitre 042)

Ce sont les travaux en régie pour **30 000 €**.

- PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (chapitre 70)

Notre budget prévisionnel s'élève à **240 540 €** contre 242 656 € en 2022.

A NOTER :

Nous avons eu raison de jouer la prudence en 2022 car nous avons constaté un quasi-stagnation des recettes avec seulement un réalisé de 242 656 € contre 239 893 € en 2021.

- Les impôts et taxes (chapitre 73)

Nos recettes fiscales 2023 s'élèveront à **2 036 504 €** contre un réalisé 2022 de 1 985 937 € .

- Les dotations et participations de l'état (chapitre 74)

Malgré la hausse globale annoncée « à périmètre égal » de 110 M€ nous nous attendons à une baisse de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Nous jouons aussi la prudence avec la dotation Caf /Msa dont le montant a été en 2022 nettement inférieur à nos prévisions (moins 53 K€ de recette). Nous estimons que la recette globale sera de **286 276 €** contre un réalisé de 312 882 € en 2022.

- Les produits de gestion courante (chapitre 75) /Produits de participations (Chapitre 76) / Produits exceptionnels (chapitre77)

En 2022 le recette s'est élevée à 29 978 € (dont 14 971 € rbt sinistre). Pour 2022 nous l'estimons à **20 253 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour information, certaines dépenses d'investissement sont individualisées par opération au sein du budget.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **2 044 294 €** ttc et se décomposent ainsi :

- OPERATIONS D'ORDRES TRANSFERT ENTRE SECTIONS (chapitre 040)

Travaux en régie pour **35 000 €**. Pas de commentaire particulier.

- DOTATIONS FONDS DIVERS (chapitre 10)

Reversement taxe d'aménagement à la communauté d'agglo **12 966 €**

- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (chapitre 13)

Néant

- EMPRUNTS (chapitre 16)

355 206 € dont 141 206 € remboursement en capital et 214 000 remboursement crédit relais (voir infra).

- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES (chapitre 204)

Néant

- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES (chap 20/21)

407 786 €.

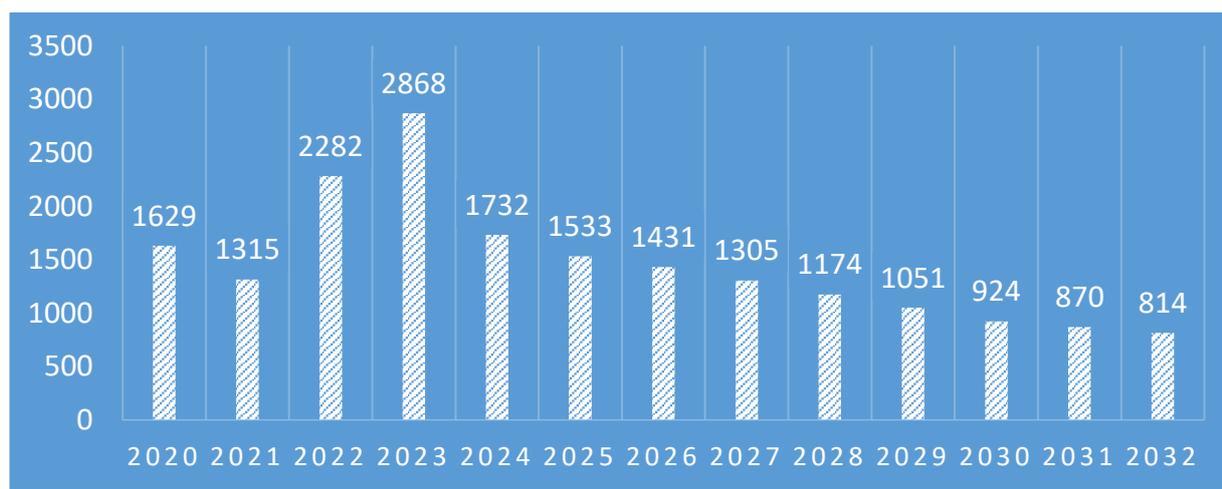
Travaux de maçonnerie, logiciels, frais urbanisme, travaux bâtiments publics, matériels écoles, cuisine, Alsh, frais d'études, honoraires d'architecte etc.

- LES IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23)

(1) **1 233 336 €** (dont restant à payer au 31/12 1 197 251 € : Alsh + Restaurant scolaire+ Ombrières écoles et divers petits travaux).

Ci-dessous la courbe de la dette en capital au 31 Décembre de chaque année en k€.

SITUATION PLURIANNUELLE DES EMPRUNTS EN K€



A NOTER :

Notre endettement à long-terme s'élève au 1^{er} Janvier 2023 **1 031 000 €** auquel nous rajoutons l'avance obtenue auprès de notre banque remboursable au plus tard en 2025 et s'élevant à **1 250 000 €**.

Cette avance à court-terme mise en place le 15 Janvier 2022 consiste en un préfinancement de diverses recettes à recevoir qui sera remboursé au fur et à mesure de leur réception en 2024 selon détail ci-après (chiffres arrondis au millier d'euro supérieur) :

Récupération TVA :	215 000 € en 2023
Dsil (Dotation de soutien à l'invest local) :	150 000 € en 2024
Subvention Région :	200 000 € idem
Subvention Caf :	300 000 € idem

Soit au total 865 000 € affectés au remboursement de l'avance de trésorerie de 1 250 000 € ce qui ramènerait notre endettement au 1^{er} janvier 2024 à 1 732 000 € et au 1^{er} janvier 2025 à 1 533 000 € environ après remboursement du solde restant dû, soit 385 000 € avec le Fctva récupérable sur les investissements 2023, estimée à 205 000 €, et la vente des terrains du Four Bonjean (699 720 €).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

Elles s'élèvent à **2 044 294 €** et se décomposent de la façon suivante :

**- REPORT SOLDE POSITIF SECTION INVESTISSEMENT (Chapitre 001)
54 571 €**

**- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (chapitre 040)
25 789 €**

Amortissement dernière échéance paiement centre de secours Althen/Entraigues.

**- DOTATIONS ET FONDS DIVERS (chapitre 10)
404 901 €**

Nous évaluons la TVA (FCTVA) récupérable à 214 678 € (**que nous consacrerons au remboursement de l'emprunt relais de 1 250 000 € comme indiqué plus haut**) et la Taxe locale d'aménagement à 40 179 €.

150 000 €, comme déjà dit, proviendront de la part du résultat en section de fonctionnement viré en investissement.

**- LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)
759 033 €**

Subventions Région, Detr ,Département, Caf etc..., **notifiées**, donc à recevoir (dont 94 244 € de reliquat 2022) **dont 650 000 € seront consacrés au remboursement de l'emprunt relais de 1 250 000 € en 2024.**

- EMPRUNTS A MOBILISER (chapitre 16).

L'année dernière nous écrivions ceci « n'emprunter que la juste somme à long terme à la fin des travaux que nous évaluons à ce jour à 972 500 € ».

Nous aurons finalement réduit ce montant à 800 000 €.

A NOTER : Cet emprunt est mobilisé depuis le 1^{er} mars.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENTS (PPI)

Il s'agit de réaliser des projets en les étalant sur plusieurs exercices.
Nous prévoyons d'investir en 2023 la somme de **1 626 023 € ttc.**

Nous avons regroupé ci-dessous les dépenses par thèmes :

1/ Restaurant scolaire, cuisine, accueil de loisirs.

1 203 336 €

Reste à réaliser sur les travaux qui devraient se terminer à la fin du premier trimestre de cette année.

Budget fixé à **2 416 171€ ttc dont 195 932 € d'honoraires d'architecte**, (plus-value globale de l'ordre de 40 000 € soit 1.66 % du budget , toutefois en cours de discussion).

2/ Mairie et bâtiments communaux

Nous budgétions **224 611 € ttc** de travaux et acquisitions de matériels divers et variés.

3/ Ecoles Maternelle et Élémentaire

Création d'ombrières, réalisation divers travaux, acquisition divers matériels pour un budget de **76 046 € ttc**.

4/ Services techniques

Divers travaux destinés à améliorer le confort de travail de nos équipes pour un budget de **24 120 € ttc**.

4/ Stade René Pujol

Sécurisation et fermeture entrée côté vestiaires

Passage en Led bâtiments et éclairage du stade d'entraînement pour

36 000 € en 2023 et 53 020 € en 2024.

(sous réserve subvention fonds vert)

Un budget de **47 210 €**

5/ Police municipale et vidéoprotection

Changement du véhicule PM

Extension vidéoprotection

Un budget d'un montant de **50 700 €**

Les projets décrits ci-dessus sont financés par :

- Une partie de l'autofinancement annuel,
- Des subventions, comme indiqué supra, obtenues auprès de différents organismes et le Fctva à hauteur de 759 033 €
- Le recours à un emprunt de 800 000 € à LT
- Des recettes liées à des cessions foncières (699 720 €).

NB: La PPI revêt naturellement un caractère évolutif et devra être réexaminée chaque année afin de prendre en compte les inévitables obstacles (administratifs, juridiques etc.) que nous pourrions rencontrer et qui viendraient retarder la mise en œuvre des projets.